

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

**MARDI 5 NOVEMBRE 2019**

Convocation :  
31 octobre 2019

Date d'affichage :  
7 novembre 2019

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine DHAUSSY, Sébastien DEMANEZ Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Véronique NICQ, Sandrine VINCENT

Absents excusés : Gwladys LEBLANC Julien VIARD

Secrétaire de séance : Sandrine VINCENT

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire donne lecture de l'ordre du jour.

**Signature du procès-verbal de réunion de conseil du 3 septembre 2019**

**1. Le point sur la situation de l'école**

Un conseil d'école s'est tenu le 17 octobre 2019.

**Les effectifs** s'établissent à 89 élèves. Le règlement intérieur a été modifié pour tenir compte de la scolarisation obligatoire à trois ans.

Pour les enfants scolarisés à Lez-Fontaine, diverses **sorties et animations** sont programmées. Musée Matisse le 11 octobre, Spectacle « Les cinq sens » le 14 novembre à la salle des fêtes de Lez-Fontaine, concert de musique classique le 4 février 2020 à la salle des fêtes de Dimont. Sortie au Manège de Maubeuge le 17 mars 2020. Sortie au Bol Vert en fin d'année.

La **fête d'école** du R P I aura lieu le 13 juin 2020 à Dimechaux.

**Matériel numérique** : l'équipe enseignante tient à remercier l'ensemble des municipalités pour l'investissement en matériel numérique. Chaque école est désormais équipée de 13 tablettes et deux robots sont partagés entre les écoles. Madame HIDDEN se déplace dans les écoles du R P I pendant l'heure d'APC du lundi de 16h 15 à 17h 15 pour prendre en charge des petits groupes d'élèves.

Question diverse : les parents encouragent les mairies à poursuivre l'extension de garderie qui est très pratique pour certaines familles.

## **2. Annulation de la délibération du 3 septembre 2019 : actualisation des tarifs de cantine**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 3 septembre concernant l'actualisation des tarifs de cantine : n°2019/18.

Notre école fonctionne en RPI avec Dimechaux, Dimont et Wattignies-la-Victoire. Le RPI a toujours souhaité appliquer des tarifs identiques en ce qui concerne la cantine et la garderie.

Considérant qu'à la date du 3 septembre 2019 les autres Communes du RPI n'ont pas encore pris de délibération d'actualisation du tarif de leur cantine, Monsieur le Maire propose de retirer cette délibération n°2019/18.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n° 2019/18, approuvant les tarifs de cantine actualisés.**

**La délibération n°2018/22 s'applique donc (2,95 € par repas).**

\*\*\*\*\*

Le maire informe les membres du Conseil que dans un courrier daté du 10 juillet 2019 la société API Restauration, prestataire de restauration collective pour la cantine, actualise ses tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le tarif des repas Maternel/Primaire passe de 2,84 à 2,87 euros. L'évolution tarifaire est déterminée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de la branche d'activité qui s'établit à 1,01%.

Afin de répercuter au plus près cette évolution, il est proposé d'augmenter le tarif demandé aux familles de 2,95 € à 3,00 € à compter du 6 janvier 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif demandé aux familles de 2,95 € à 3,00 € à compter du 6 janvier 2020.**

## **3. Participation au transport classe de neige**

Lors du premier conseil d'école du 17 octobre 2019, Monsieur SALENGRET, directeur de l'école de Wattignies-la-Victoire annonce qu'une classe de neige est programmée pour les élèves de son école du 3 au 9 février 2020 aux Moussières (Jura). Le voyage se fera en train. Le coût par élève est estimé à plus ou moins 600 €. Une participation de 150 € sera demandée aux parents.

Monsieur SALENGRET demande aux Maires des 4 Communes du RPI si les municipalités financent une partie du voyage comme les années précédentes (+/- 150 €).

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de financer ce transport, 6 enfants de Lez-Fontaine seraient concernés.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition, et autorise le Maire à mandater la facture de l'amicale des Parents d'Elèves du RPI.**

#### **4. Modification des statuts du syndicat d'électricité**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil que le Comité du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (SEAA) a décidé de modifier ses statuts lors de sa réunion du 6 septembre 2019. Il en donne lecture.

La Commune étant membre du SEAA, elle dispose de 3 mois pour donner son avis.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe tels que présentés lors de sa réunion du 6 septembre 2019.**

#### **5. Nouveau dispositif de soutien départemental pour les voiries communales**

En date du 24 octobre 2019, la commune est destinataire d'un courrier du Conseil Départemental indiquant que celui-ci a délibéré le 7 octobre en faveur d'un nouveau dispositif de soutien pour le renouvellement et la réfection des bandes de roulement des voiries communales.

Une enveloppe budgétaire permettra de subventionner à hauteur de 50% du coût hors taxes des travaux pour des montants compris entre 8.000 et 150000 euros, à destination des communes de moins de 2.000 habitants.

Les communes intéressées sont invitées à déposer leurs dossiers dématérialisés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les marchés dont le montant est supérieur à 25 000 euros H.T doivent être dématérialisés. Ce qui suppose la création d'un profil d'acheteur, la mise en place de documents de consultation à disposition des opérateurs économiques, la réception par voie électronique des candidatures et des offres.

La tâche n'est peut-être pas insurmontable, mais les délais proposés sont trop réduits pour pouvoir à la fois mettre en place une procédure dématérialisée, collecter plusieurs offres, délibérer et transmettre le dossier aux services départementaux.

A la réflexion, la proposition ouverte en 2019 concerne les communes qui ont déjà un projet abouti.

Au-delà de ces réflexions techniques, je dois rappeler que je me suis engagé au nom du conseil à assainir la situation de la trésorerie et à permettre à l'équipe appelée à prendre la suite de réaliser les projets qu'elle aura décidés et non pas ceux non encore réalisés par notre conseil.

Au demeurant, les travaux nécessaires à l'entretien de notre voirie ont été réalisés.

C'est pourquoi je n'envisage pas pour 2019 de donner suite aux propositions du Conseil Départemental.

## **6. Questions diverses**

### **Point sur la situation financière au 30/10/2019 :**

Au 30 octobre 2019, les disponibilités s'élevaient à 39 482,48 €.

Il reste à percevoir :

- Les participations des Communes aux Frais de fonctionnement de notre école : 25 000 €
- Les fermages : 4 300 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : liquidée à 19 600 €
- La FCTVA : 7 200 €

La projection au 31 décembre est évaluée à 95 000 €.

La situation financière de notre commune peut être considérée comme saine.

### **Présentation de la filière bois-énergie du bocage Avesnois**

Par courrier du 5 septembre 2019, le Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a fait connaître que le Parc œuvre au développement de la filière bois-énergie issue du bocage. Cette filière dédiée à la préservation du bocage porte des enjeux économiques et de transition énergétique. L'utilisation du bois déchiqueté en qualité de combustible constitue une alternative intéressante aux combustibles fossiles.

Dans ce contexte le Parc inscrit comme axe fort le développement de cette filière. A ce titre une aide à l'investissement est proposée pour l'installation d'une chaufferie à bois déchiqueté, cumulable avec les subventions régionales au titre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Actuellement 47 chaudières en fonctionnement permettent de subvenir aux besoins énergétiques de bâtiments publics ou encore d'entreprises privées et agricoles. Leur mise en place a pu bénéficier d'un accompagnement technique par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Si vous êtes intéressé par le système de chauffage au bois déchiqueté, Monsieur Grégoire HUART, Chargé de mission Bois-énergie auprès du P.N.R.A (Tel : 03.27.84.65.93 ) est à votre disposition pour tout complément d'information.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05

Le Maire  
Christophe DECHERF

Sandrine DHAUSSY

Sébastien DEMANEZ

Philippe HANOT

Jérôme HONORE

Sylvain JOURDAIN

Véronique NICQ

Sandrine VINCENT